

A L'ATTENTION DES PARENTS – A LIRE ATTENTIVEMENT**FICHE RECAPITULATIVES DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Pour toute inscription pour les mercredis de l'année 2022-2023, nous commençons une nouvelle année scolaire, ce qui implique le renouvellement des pièces justificatives pour l'année scolaire 2022-2023 (tout le dossier administratif comprenant la fiche de renseignement et la fiche sanitaire sera valable jusqu'au 31 aout 2023).

Si vous prévoyez d'inscrire votre/vos enfant(s) à l'ALSH, tous les documents ci-dessous sont à remplir et à signer :

- **Fiche de renseignements** dûment complétée et signée.
- **Fiche sanitaire** (une par enfant) avec copie du carnet de vaccinations.
- **Règlement intérieur** lu et signé

Ci-dessous la liste des documents à fournir pour votre dossier :

- **Quotient familial CAF** datant de moins de 3 mois ou **avis d'imposition N-1**.
- **L'attestation d'assurance** qui couvre l'inscription prochaine.
- **Le PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) de l'enfant si nécessaire
- **Les frais d'inscription** et de dossier d'un montant de 12 Euros (valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023), en espèces/par chèque à l'ordre de L'Espace Pierre Valdo/par virement ou ANCV).

Nous vous remercions de nous faire parvenir les documents dans leur intégralité à EPV dans une enveloppe fermée ou par courrier à l'adresse suivante : ESPACE PIERRE VALDO - 8 Rue Bélissen – 69005 LYON.

Seuls les dossiers complets seront traités, ils peuvent être déposés **dès le 15 juin 2022**.

Attention, nous n'acceptons pas les demandes d'inscription par mail. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

L'inscription sera validée sous réserve d'un nombre de places suffisant, **d'être à jour de vos règlements** et d'avoir rendu un dossier administratif complet. Nous traitons les dossiers par ordre d'arrivée.

- **Horaires d'ouverture du Centre de Loisirs :**

Matin	A partir de 7h45 jusqu'à 9h00
Soir	A partir de 16h30 jusqu'à 18h00

Merci de respecter les horaires d'accueil du Centre de Loisirs et de prévenir en cas de retard.

- Accueil du standard téléphonique pendant les vacances : 10h à 12h et de 13h à 17h45

Merci de respecter les horaires d'accueil téléphonique pour toutes les questions d'ordre administratif. Durant la période des vacances scolaires, en dehors des horaires d'accueil téléphonique, merci de contacter les responsables ALSH au : 06.88.25.98.05

Accès à l'Espace Pierre Valdo : Les jours d'ouverture du Centre de loisirs, par mesure de sécurité pour tous les enfants accueillis, le portillon vert du parking sera fermé de 9h à 16h30. Durant ces horaires, seules les familles ayant pris un rendez-vous avec le secrétariat pourront entrer. Nous vous remercions par avance de ne pas vous présenter sans prise de rendez-vous au préalable ou en cas de force majeure (récupération d'un enfant malade).

Cadre réservé à l'administration
 Frais de dossier réglés : Oui Non
 Assurance scolaire : Oui Non

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022-2023

PERE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Portable :
 @ :
 Quotient familial CAF : QF Municipal :
 Situation familiale : Vie maritale Marié Pacsé Célibataire Séparé Divorcé Veuf
 Employeur (adresse et téléphone) :

MERE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Portable :
 @ :
 Quotient familial CAF : QF Municipal :
 Situation familiale : Vie maritale Mariée Pacsée Célibataire Séparée Divorcée Veuve
 Employeur (adresse et téléphone) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS INSCRITS

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
NOM				
Prénom	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon
Date de naissance				
Ecole fréquentée				
Régime alimentaire	<input type="checkbox"/> Classique <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Végétarien	<input type="checkbox"/> Classique <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Végétarien	<input type="checkbox"/> Classique <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Végétarien	<input type="checkbox"/> Classique <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Végétarien

PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER MON (MES) ENFANT(S)

NOM PRENOM	TELEPHONE	LIEN DE PARENTE

Date et Signature

A : Le : Signature



ESPACE PIERRE VALDO - ALSH



FICHE D'INSCRIPTION ALSH 3-12 ANS MERCREDIS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Cadre réservé à l'administration
N° de dossier :
Reçu le :

NOM du/des parent/s :

Frais de dossier réglés 2022/2023 (1^{er} sept 2022 au 31 aout 2023) : Oui Non

Veillez cocher les jours ou vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) :

M = Matin R= repas AM = Après-midi

MERCREDIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022												
DATES	7/09			14/09			21/09			28/09		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
1												
2												
3												
MERCREDIS DU MOIS D'OCTOBRE 2022												
DATES	5/10			12/10			19/10					
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM			
1												
2												
3												
MERCREDIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2022												
DATES	9/11			16/11			23/11			30/11		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
1												
2												
3												
MERCREDIS DU MOIS DE DECEMBRE 2022												
DATES	7/12			14/12			21/12					
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM			
1												
2												
3												
MERCREDIS DU MOIS DE JANVIER 2023												
DATES	4/01			11/01			18/01			25/01		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
1												
2												
3												
MERCREDIS DU MOIS DE FEVRIER 2023												
DATES	1/02			22/02								
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM						
1												
2												
3												

MERCREDIS DU MOIS DE MARS 2023

DATES	1/03			8/03			15.03			22/03			29/03		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
1															
2															
3															

MERCREDIS DU MOIS D'AVRIL 2023

DATES	5/04			26/04		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM
1						
2						
3						

MERCREDIS DU MOIS DE MAI 2023

DATES	3/05			10/05			17/05			24/05			31/05		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
1															
2															
3															

MERCREDIS DU MOIS DE JUIN 2023

DATES	7/06			14/06			21/06			28/06		
TEMPS	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM	M	R	AM
1												
2												
3												

MERCREDIS DU MOIS DE JUILLET 2023

DATES	5/07		
TEMPS	M	R	AM
1			
2			
3			

ANNULATION OU MODIFICATION :

Tout désistement devra être signalé par écrit mail jusqu'au lundi 17h. A défaut, l'absence sera facturée.

Nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription annuelle d'une famille au bout de 3 annulations successives les mercredis d'un même mois sans justificatif valable (maladie..) afin de libérer la place pour des enfants inscrits en liste d'attente.

QF obligatoire (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué) :

Fait à : Le :

Signature :

L'ENFANT

NOM : **PRÉNOM :**

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON

FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance récente** et les **médicaments correspondants**.
médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

(Boîtes de

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non

AUTRES (allergie au maquillage, crème,.....) :

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) en cours : oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles) :

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non , DES LUNETTES : oui non (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant).

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant)

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant)

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE : oui non (au besoin prévoir des protections hygiéniques)

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire...) :.....

4- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

Si oui, votre enfant sait-il nager ? : oui non (Pour information, nous obligeons tous les enfants de moins de 8 ans à porter des brassards).

Mon enfant à plus de 8 ans, je fourni une attestation de 25 mètres nage libre à EPV : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux sorties éducatives organisées par l'ALSH EPV: oui non (Attention, si je n'autorise pas les sorties, en cas de sortie de tout l'ALSH, je devrais trouver une solution pour garder mon enfant)

Autorisation de transport en véhicule de service, minibus et car de location : oui non

Si mon enfant prend la navette, je l'autorise à rentrer seul le soir à partir de l'arrêt : oui non

Autorisation d'hospitalisation : je donne pouvoir à la direction du centre de loisirs, ou à défaut son adjoint, en cas d'impossibilité de me joindre, de faire pratiquer des examens médicaux et/ou de faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence : oui non

Autorisation de publication : à l'occasion de sorties pédagogiques et/ou d'activités au centre de loisirs, il se peut que mon enfant soit photographié et/ou filmé et que les images soient utilisées. pour publication sur les supports de l'Association (Plaquette, Expositions photos interne, site de l'Espace Pierre Valdo uniquement), je donne autorisation pour ces prises de photos et ces publications : oui non

5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE.....

TÉL PERSONNEL (fixe et/ou portable) : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT :

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR – Conditions d’inscriptions aux activités

Votre enfant est accueilli dans une structure appelée Accueil de Loisirs sans hébergement, gérée par l’Association Entraide Pierre Valdo.

Dans le cadre de l’accueil de vos enfants, notre structure a pour objectif de favoriser l’épanouissement de chaque enfant. Dans cette optique, les activités et le fonctionnement définis visent :

- À participer à la socialisation des individus, contribuer à l’éducation et à la citoyenneté,
- Être un lieu de rencontre et mettre en relation les êtres humains dans leurs différences,
- Permettre d’échanger pour mieux se comprendre

Le projet éducatif et pédagogique, dans ces modalités, est à votre disposition sur site et est consultable à l’accueil de loisirs et sur le site internet : **www.loisirs-entraidepierrevaldo.org**

Notre structure peut accueillir jusqu’à 190 enfants âgés de 3 à 12 ans. La structure est agréée par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports. Un agrément de la Protection Maternelle Infantile autorise l’accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans. L’Accueil de Loisirs a pour partenaires et financeurs la Caisse d’Allocations Familiale et la Ville de Lyon.

Conformément aux valeurs de l’Entraide Pierre Valdo et aux réglementations en vigueur concernant l’enfance, toutes les décisions concernant votre enfant sont obligatoirement soumises à votre autorité parentale.

1. ACCUEILS

La structure propose des temps d’animation les mercredis et pendant les vacances scolaires et accueille vos enfants entre 7h45 et 18h.

	Mercredis	Vacances scolaires
Inscription possible	Journée complète Demi-journée avec ou sans repas	Journée complète
Horaires d’accueil	Matin : De 7h45 à 9h Midi avec repas : 11h30-12h Après-Midi sans repas : 13h-13h30 Soir : De 16h30 à 18h	Matin : De 7h45 à 9h Soir : De 16h30 à 18h

Le portillon sera ouvert de **7h45 à 9h et de 16h30 à 18h**. Nous n’accepterons plus d’enfants après 9h sauf avis de prévenance, idem pour les accueils du soir, les parents doivent faire le nécessaire pour récupérer leurs enfants au plus tard à 18h.

2. ASSURANCE – RESPONSABILITE DES PARENTS

Les participants aux activités doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et avoir souscrit à une assurance extrascolaire pour les enfants.

3. INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS

Toute participation aux activités doit faire l’objet d’une inscription écrite avec un dossier complet :

- Toute première inscription se fait sur rendez-vous.
- **Ensuite, possibilité d’inscrire votre enfant par dépôt de la fiche d’inscription avec le règlement à condition que sa dernière participation à une activité du centre de loisirs date de moins de trois mois.**

Les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier d’inscription :

- Fiche de renseignements famille,
- Fiche sanitaire de liaison comprenant les autorisations diverses (établie lors de l’inscription) et la copie des vaccins,
- Document « règlement intérieur » signé (1 exemplaire sera remis à la famille),

- Attestation CAF précisant le quotient familial datant de moins de 3 mois pour le calcul des tarifs. Si vous ne nous transmettez pas les informations nous permettant le calcul de votre quotient familial, le tarif le plus haut sera appliqué,
- Une fiche d'inscription différente pour les mercredis et pour chaque période de vacances scolaires,
- Le règlement : par carte bancaire, par virement bancaire à l'Entraide Pierre Valdo, par chèque/chèques vacances.
- Les frais d'inscription et de dossier de 12€ qui sont obligatoires pour toute activité. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Un enfant dont le dossier est incomplet ou non inscrit ne pourra pas être accueilli au sein de la structure.

Si l'un des deux parents n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher son enfant, une copie de cette décision doit être fournie.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être communiquée au centre.

- **Inscriptions et facturation mercredis :**

Les enfants sont inscrits pour toute l'année scolaire ou selon vos plannings transmis auprès de l'accueil, dans la **limite des places disponibles**.

La facturation est faite mensuellement et le règlement doit être transmis en amont du 1^{er} jour d'accueil. Des facilités de paiement peuvent être mises en place, nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous. Nous ne pourrions prendre en compte aucune nouvelle inscription en cas de dette sur une période de vacances précédente ou sur des mercredis.

- **Inscriptions vacances scolaires :**

Des périodes d'inscriptions sont prévues pour chaque période de vacances (informations sur le site internet, par mail et à EPV par voie d'affichage). Si votre enfant est déjà venu dans l'année, il est possible de formuler une demande d'inscription avec dépôt de la fiche d'inscription et du règlement auprès du secrétariat, dans la limite des places disponibles.

- **Pour toutes les périodes :**

Le solde devant être réglé au plus tard le dernier jour de la fin de la date d'inscription de la période, le cas échéant, nous nous autorisons à refuser l'inscription de votre enfant.

Pour les familles pouvant bénéficier d'une aide des services sociaux (hors Aide à l'Intégration Scolaire), le tarif minimum sera appliqué et demandé aux familles.

Aucune priorité n'est accordée dans le cadre des activités : un enfant inscrit à l'accueil de loisirs le mercredi n'a pas de priorité d'inscription pour les périodes de vacances ou pour l'année suivante.

Les inscriptions sont saisies sur informatique dans le logiciel AIGA.

4. ANNULATION

- **Les mercredis :** Les annulations ou modifications doivent être transmises au plus tard **48h avant par mail ou téléphone** au secrétariat.

A compter de la fin de période d'inscriptions, aucune annulation ne sera remboursée.

Seule la présentation d'un certificat médical, remis dans les 48 heures suivant la fin de la période, précisant les dates d'absences peut constituer un cas de force majeure justifiant la constitution d'un avoir. Pour un remboursement, la famille devra en faire la demande écrite auprès de la Direction de l'Espace Pierre Valdo

Nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription annuelle d'une famille au bout de 3 annulations successives les mercredis d'un même mois sans justificatif valable (maladie...), afin de libérer la place pour des enfants inscrits en liste d'attente.

- **Pour les vacances scolaires :** Les annulations ou modifications doivent être transmises **par écrit** au secrétariat, durant la période d'inscriptions. Dans ce cas, la famille bénéficiera d'un avoir. Pour un remboursement, la famille devra en faire la demande écrite auprès de la Direction de l'Espace Pierre Valdo.

5. CLAUSES D'EXCLUSION

Votre enfant pourra être exclu de manière temporaire ou définitive et **aucun remboursement** ne sera effectué.

En cas de :

- Non-respect de ce règlement.
- Dettes ou factures non soldées.
- Comportement dangereux ou non adapté à la vie en collectivité de votre enfant.

6. PERTE OU VOL

L'Accueil de Loisirs Valdo décline toute responsabilité en cas de dommage sur des effets personnels. Il est fortement conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités et marqués au nom de l'enfant. Tout vêtement oublié est gardé au maximum une quinzaine de jours avant d'être donné à une œuvre caritative. Si le vêtement est marqué il est rendu à la famille.

Les parents sont priés de vérifier que leur enfant n'emporte pas d'objets de valeur aux activités (consoles, téléphone portable, jouets et cartes de jeux...).

La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet apporté par les participants, et ce même si l'objet est confié à un animateur.

7. SUIVI MEDICAL

Les enfants malades ne peuvent être admis et aucun médicament ne peut être administré, sauf cas particulier déterminé par le médecin traitant de l'enfant. Les médicaments sont alors administrés par la Direction de l'ALSH ou par l'assistant sanitaire sur présentation d'une ordonnance à jour et d'une autorisation écrite des parents.

En cas de maladie ou d'accident survenant au cours d'une activité, la Direction ALSH informe les parents de la situation et de la décision prise.

8. REPAS

Les repas de l'accueil de loisirs sont livrés par une société de restauration en liaison froide. Nous ne pouvons répondre aux exigences alimentaires de chacun ; cependant, les allergies et régimes alimentaires sont respectés et des plats de substitution sont proposés dans la limite des possibles du prestataire.

Les parents dont les enfants possèdent un PAI, devront fournir le repas de leur enfant dans un contenant marqué à son nom (possibilité de réchauffer les plats au micro-ondes).

9. RECLAMATION

Toute réclamation peut être envoyée par courrier ou par mail et fera l'objet d'un traitement par la Direction de l'ALSH et/ou de la structure via une réponse écrite.

En cas de litige avec la structure, vous pouvez également prendre attache avec le défenseur des droits au : 04 72 61 65 15.

Fait à Lyon le 13 mars 2023.

Lu et approuvé, le

Nom/Prénom :

Signature